RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2
FICHE D'INFORMATIONS SPECIFIQUES CPP AUVERGNE –RHÔNE-ALPES
ASSOCIATIONS AGREEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.1114-1 DU CSP

A retourner à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes par mail à l'adresse suivante :
ars-ara-sante-publique@ars.sante.fr

Je pose ma candidature en tant que membre du Comité de Protection des Personnes:

- **Sud Est I** ❑
- **Sud Est II** ❑
- **Sud Est III**❑
- **Sud Est IV** ❑
- **Sud Est V** ❑
- **Sud Est VI** ❑

ASSOCIATION :

NOM et SIGLE Association :

Adresse :

N° et date de l'agrément :

(Préciser s'il s'agit de l'association elle-même ou de sa fédération/union et joindre la copie de l'arrêté portant agrément de l'association)

REPRESENTANT :

Nom :

Prénom :

Signature et cachet de l'association/union/fédération dépositaire de l'agrément

Date et Signature

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant où demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter l'ARS.